DEPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTE-MACE
COMMUNE
LA FERTE-MACE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200060960-20240925-278_24-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024

REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 1 et suivants,
- Vu le Code de l'Urbanisme.
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la décision n° DCM/23/125/V en date du 18 décembre 2023 fixant les tarifs des droits de place,
- Vu la demande présentée par Monsieur Elie RENOLD du cirque ROMANE RITZ qui souhaite installer son chapiteau sur le parking de la base de loisirs du 21 octobre au 27 octobre 2024 inclus,
- Considérant la nécessité de réglementer la circulation, d'assurer l'ordre public et de préserver l'environnement sur la base de loisirs pendant la manifestation susvisée,

- ARRÊTE -

<u>ARTICLE 1</u> – Monsieur Elie RENOLD du cirque ROMANE RITZ est autorisée à occuper l'emplacement qui lui sera indiqué par les services techniques de la commune de La Ferté-Macé sur le parking de la base de loisirs du 21 octobre au 27 octobre 2024 inclus.

<u>ARTICLE 2</u> - Pour leur installation, les véhicules du cirque ROMANE RITZ devront rouler au pas et respecter l'environnement ainsi que le droit des tiers.

ARTICLE 3 – Monsieur Elie RENOLD du cirque ROMANE RITZ devra s'acquitter des droits de place auprès du placier, conformément à la décision n° DCM/23/125/V en date du 18 décembre 2023.

ARTICLE 4 - Les branchements et consommations E.D.F et EAU restent à la charge de l'organisateur.

<u>ARTICLE 5</u> - Cette manifestation est placée sous la seule responsabilité de Monsieur Elie RENOLD qui devra prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires à son bon déroulement et contracter une assurance pour toute dégradation constatée.

ARTICLE 6 - Les forces de police et les organisateurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- Monsieur Elie RENOLD

Fait à LA FERTE-MACE, Le 25/09/2024, Le Maire, Michel LEROYER

1-1